



# DIFFUSION ARTISTIQUE À L'INTERNATIONAL

**Type de subvention**  
**Aide au projet**

## OBJECTIFS

En partenariat avec l'Institut français :

- contribuer au rayonnement de la France, et plus particulièrement des équipes artistiques locales, à l'étranger,
- favoriser le dialogue des cultures,
- intensifier les relations culturelles et artistiques avec d'autres territoires, villes ou structures culturelles à l'étranger (établissements, festivals...),
- développer plus particulièrement, mais pas exclusivement, les échanges culturels avec les zones prioritaires suivantes : Katowice (Pologne), Annaba (Algérie), Monastir (Tunisie), Xuzhou (Chine), Bobo Dioulasso (Burkina Faso) et Tomatina / Tamatave (Madagascar),
- développer une image dynamique et innovante de la création stéphanoise.

## CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE

### 🚩 Types de bénéficiaires

- équipes artistiques ou artistes individuels implantés durablement sur le territoire stéphanois,
- établissements culturels, structures associatives ou personnes morales à but non lucratif développant un projet culturel et artistique d'intérêt général sur Saint-Étienne et justifiant d'une expérience professionnelle avérée.

### 🚩 Types de projets

- aide à la diffusion,
- aide à la création.

L'aide apportée ne pourra être reconductible chaque année excepté pour les projets pluriannuels.

### 🚩 Composition du dossier

- dossier artistique,
- budget détaillé de l'opération, équilibré, exprimé en dépenses et recettes (TTC),
- fiche de synthèse du dossier téléchargé sur internet dûment complétée.

Dans le cas d'une acceptation de votre dossier, des documents administratifs complémentaires vous seront demandés.

## ➤ Calendrier du dossier

- diffusion à l'international (partenariat Ville de Saint-Étienne / Institut Français) : selon le calendrier des appels à projets diffusés sur les sites internet des deux institutions ([www.saint-etienne.fr](http://www.saint-etienne.fr) / [www.institutfrancais.com](http://www.institutfrancais.com)).

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA DEMANDE

### Une attention toute particulière sera portée :

- aux actions de coopération durables et non simplement ponctuelles, mais également sur les opérations à caractère novateur,
- à la notion d'interdisciplinarité,
- aux actions basées sur un principe de réciprocité.
- Pour retrouver l'ensemble des critères d'éligibilité, se référer aux appels à projets diffusés sur les sites internet des deux institutions : [www.saint-etienne.fr](http://www.saint-etienne.fr) / [www.institutfrancais.com](http://www.institutfrancais.com)
- Toute demande refusée dans le cadre de la diffusion à l'international ne sera pas recevable au titre de la diffusion hors région.

## MODALITÉS DE VERSEMENT

Versement par l'Institut Français, selon ses propres critères.

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Dossier à télécharger les sites internet des deux institutions :  
[www.saint-etienne.fr](http://www.saint-etienne.fr) / [www.institutfrancais.com](http://www.institutfrancais.com)